



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
LIMITEE  
A/C.1/PV.834  
6 février 1957  
FRANCAIS

Onzième session

PREMIERE COMMISSION

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA HUIT CENT TRENTE-QUATRIEME SEANCE

tenue au Siège, à New-York,  
le mercredi 6 février 1957, à 10 h. 30.

Président :

M. BELAUNDE

(Pérou)

Question algérienne [Point 62 de l'ordre du jour] (suite)

Discours de :

M. Noble (Royaume-Uni)  
M. Ben-Aboud (Maroc)

Note : Le compte rendu analytique, qui est le compte rendu officiel de cette séance, sera publié en texte miméographié sous la cote A/C.1/SR.834. Les délégations pourront y apporter des corrections. Il en sera tenu compte dans la rédaction définitive, qui paraîtra en volume imprimé.

57-04484

## QUESTION ALGERIENNE (A/3197) [Point 62 de l'ordre du jour] (suite)

M. NOBLE (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Le 4 février, cette Commission a entendu le Ministre des Affaires étrangères de la France lui exposer l'attitude du Gouvernement français à l'égard de l'Algérie. Ce fut l'un des discours les plus impressionnants qu'il me fut donné d'entendre. Depuis, certaines critiques ont été faites du discours de M. Pineau, mais elles n'ont, en aucune façon, détruit la force ou la véracité de ses arguments.

Je n'ai pas l'intention de prononcer aujourd'hui un long discours, mais mon Gouvernement partage entièrement l'attitude du Gouvernement français en ce qui concerne la compétence des Nations Unies dans cette question. Aux termes de l'Article 2, paragraphe 7, de la Charte, les Nations Unies ne peuvent intervenir dans les affaires intérieures d'un Etat Membre et l'Assemblée générale n'a pas le droit, aux termes de la Charte, de discuter une question ou d'adopter une résolution dans ce domaine. La question algérienne relève incontestablement de la compétence nationale de la France et, en tant que telle, elle échappe à la compétence de l'Assemblée générale.

La Commission se rappellera que cette opinion a été exprimée de façon catégorique par le représentant de la France devant le Bureau, le 14 novembre dernier. Tout en n'admettant pas le droit des Nations Unies d'intervenir dans les affaires intérieures de l'Algérie, le Gouvernement français s'est néanmoins présenté devant cette Commission pour exposer son attitude.

Je n'ai pas l'intention de répéter ce qu'a dit M. Pineau, mais je voudrais prier les Membres de cette Commission d'examiner les faits et de se demander s'ils cadrent avec le tableau sinistre des relations entre la France et l'Algérie tel qu'il a été brossé par le représentant de la Syrie. Dans ce débat, une grande attention a été consacrée à l'histoire du passé. Pour moi, tout au moins, la version de M. Pineau de l'histoire algérienne paraît beaucoup plus exacte que celle du représentant de la Syrie. Mais nous ne sommes pas ici pour discuter l'histoire; ce sont, après tout, les événements actuels qui doivent retenir surtout l'attention de cette Commission.

M. Pineau a dit clairement que le Gouvernement français avait un plan détaillé en vue d'une solution politique du problème algérien, conçue dans les termes les plus libéraux. S'il a été difficile pour le Gouvernement français de mettre ce plan en application, cela a été dû, pour une grande part, à l'intervention de certains pays qui ne cachent pas qu'ils s'appliquent à régler l'avenir de l'Algérie dans des termes entièrement différents; ils viennent même le dire ici. En Algérie, ils ont fait de leur mieux, avec un mépris total des intérêts véritables de la population, pour aggraver le malaise. Il n'est pas de méthodes, dénuées de scrupules ou illégales, qu'ils n'adoptent. L'incident du navire Athos en est un exemple. Ils ne viennent pas ici avec les mains propres, car leur intention est d'étendre leur propre influence le long des rives de la Méditerranée.

Mon Gouvernement a la plus entière confiance dans le désir et dans la capacité du Gouvernement français d'appliquer la politique qu'il s'est proposée de suivre en Algérie. Ce ne sera pas une nouveauté pour la France que de développer une association harmonieuse et mutuellement avantageuse avec le peuple algérien et il est manifestement du meilleur intérêt de toutes les parties qu'une telle association soit créée.

Il est de notre devoir et du devoir des Nations Unies dans leur ensemble de faire tout ce qui est possible pour hâter ce processus, plutôt que de l'entraver. Les membres de la Commission savent que la situation actuelle en Algérie est compliquée et menaçante, du fait surtout d'une ingérence extérieure illégale et injustifiée. Nous ne devons rien faire qui risque de l'aggraver. Si l'Algérie veut se développer librement et prospérer, ce dont elle a besoin avant tout, c'est de paix. Et la paix, M. Pineau nous l'a rappelé, c'est le respect des droits d'autrui.

Enfin, ma délégation appuiera en conséquence la requête du Ministre des affaires étrangères de France qui a demandé à la Commission de ne voter sur aucun projet de résolution relatif à cette question.

M. BEN-ABOUD (Maroc) : Ma délégation accorde à la question algérienne, proposée à l'étude de cette Commission, la plus grande importance. Au point de vue du principe de la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes, au point de vue de la sécurité de l'Afrique du Nord, au point de vue du progrès de l'histoire vers la libération des pays assujettis, au point de vue de notre foi idéologique selon laquelle les valeurs spirituelles sont supérieures à l'égoïsme matériel et parfois illégitime de l'individu, pour toutes ces raisons, la question algérienne prend à nos yeux la plus haute valeur morale.

Ma délégation formulera des opinions et des considérations délibérément générales, pouvant ainsi s'appliquer à tous les cas similaires à celui que constitue la lutte nationale algérienne.

Ma délégation se réserve cependant le droit de prendre la parole sur des mises au point, des éclaircissements ou d'autres considérations qui s'avéreront nécessaires.

Pour l'orientation de nos idées, nous voulons de prime abord faire connaître d'une manière sommaire l'attitude du Gouvernement marocain à l'égard de cette question. Elle se trouve toute condensée dans l'extrait suivant tiré d'un discours prononcé par Sa Majesté le Sultan Mohammed V, chef de l'Etat marocain :

"La conscience universelle et les hommes de bonne volonté de France, d'Algérie et dans le monde lancent un pressant appel aux responsables pour qu'ils mettent fin rapidement à l'effusion de sang, s'attachent, en vue d'établir entre les deux peuples des relations solides, à trouver une solution qui, tout en donnant satisfaction aux aspirations du peuple algérien

à la liberté, respecte l'intérêt supérieur de la France et garantisse les intérêts des Français qui ont choisi de se fixer en Algérie.

"La lutte que la Tunisie et le Maroc ont menée pour leur libération, la prise de conscience du peuple français à l'égard de leurs légitimes aspirations, ont abouti à la réalisation de leur indépendance. Ainsi, des rapports nouveaux, basés sur le respect mutuel, la justice et la coopération, se sont instaurés entre ces pays et la France, rapports qui ont suscité l'admiration des peuples et des organisations internationales qui veillent à la préservation de la paix dans le monde. Le peuple français, qui a fait preuve de compréhension et de libéralisme à l'égard des problèmes tunisien et marocain, abordera, nous en sommes persuadés, le problème algérien avec la même compréhension et le même libéralisme.

"L'Afrique du Nord forme un tout du point de vue géographique et ethnique. D'autre part, les trois pays qui la composent sont intimement liés par la langue, la religion et les traditions. Leur avenir, comme leur passé, est commun. Tout ce qui touche l'Algérie a des résonances profondes au Maroc, tant en raison des liens intimes et des affinités qui existent entre les deux peuples qu'en raison de leur voisinage géographique.

"C'est pourquoi le retour de la paix en Algérie demeure pour nous une préoccupation majeure. Il y va de notre sécurité, de la stabilité de l'ensemble nord-africain et de l'avenir des relations d'amitié que les trois pays veulent sincèrement entretenir avec la France,

"Pour toutes ces raisons, nous adjurons les responsables de hâter la solution de ce problème et de faire cesser ainsi tant de souffrances humaines."

Dans le bassin méditerranéen, le Maroc compte des pays voisins et amis. La France est un de ces pays. En Afrique du Nord, il y a des nations soeurs avec interrelations et interrésonance, dans la paix comme dans la liberté. L'Algérie est une de ces nations. Le conflit franco-algérien appartient au domaine moral et se situe au milieu des grands bouleversements de notre époque. C'est un problème international et la France et le Maroc gagneront à lui trouver une solution par des efforts redoublés et avec l'assistance des Nations Unies. Déjà, le recours à l'Organisation des Nations Unies est une manifestation encourageante d'entente et de bonne volonté de la part des Etats Membres, en particulier de la France. Ce geste, à lui seul, prouve l'existence d'un désir sincère de paix, d'une volonté ferme pour défendre les aspirations nationales à la liberté, et d'une détermination soutenue pour réduire les obstacles opposés au cours normal de l'histoire des peuples. C'est dans ce cadre que s'inscrit le mouvement irrésistible des luttes de libération nationale. C'est dans ce cadre aussi que se présente à nous la question algérienne.

Toute carte blanche donnée à une nation coloniale de dicter sa volonté par les moyens administratifs et militaires n'aboutit, à la lumière de l'expérience, qu'à l'exaspération de la réaction adverse. Toute contribution pacifique des Nations Unies accélère le développement d'un esprit d'entente pour arriver à une solution dans l'intérêt de tous. Cette Organisation est une école de réadaptation

et de réajustement des opinions à l'esprit du temps. Nous avons un nombre impressionnant d'exemples en faveur de cette thèse. Mais nous n'avons aucun exemple - absolument aucun - à l'appui de la thèse coloniale aux termes de laquelle l'action militaire peut rétablir la paix, et que d'une discussion de ces problèmes au sein des Nations Unies résulte en une recrudescence de l'insurrection. Cette thèse est une erreur d'optique, bien souvent volontaire faute de meilleurs arguments. Car après tout, la question algérienne apparaît de toute évidence simplement comme un nouveau cas particulier d'un problème général souvent débattu : le colonialisme.

L'Algérie était un Etat indépendant avant le débarquement français sur son territoire. Nous le montrerons tout à l'heure. Plus tard, elle a été transformée en colonie. Enfin, selon un rythme bizarre de l'évolution au sein des Empires, cette colonie a été purement et simplement annexée comme territoire français, ce territoire et ses habitants étant pris comme des moyens nécessaires à l'exploitation de la colonie. Aujourd'hui, quelle que soit l'opinion des colons européens, le peuple algérien réclame le retour à sa liberté. Tout le problème, à la lumière d'un examen minutieux, peut se résumer dans la constatation suivante : le colonialisme européen cherche à exclure et à annihiler l'existence nationale et les aspirations légitimes de tout un peuple.

Les parties en cause dans ce problème sont, bien entendu, la France et l'Algérie, - mais en conflit militaire. De ce fait, cette question est foncièrement multilatérale. La France soutient la thèse que l'Algérie est un territoire métropolitain. Le peuple algérien défend l'existence de son identité nationale algérienne, à la lumière des facteurs qui composent le fait national, tels que la situation géographique propre au voisinage de pays-frères similaires; l'histoire commune avec les peuples arabes et musulmans; la langue et la civilisation arabo-musulmanes; la composition ethnique de la population, similaire dans toute l'Afrique du Nord à peu près; l'attachement à la patrie et aux institutions sociales et juridiques propres; enfin - et surtout - la volonté commune d'avoir dans le présent une identité propre qui résiste farouchement à toute tentative d'assimilation et d'intégration, et d'avoir aussi dans l'avenir des liens de coopération et de fraternité dans une justice égale pour tous, dans le cadre national comme dans le cadre international.

Ce problème, bien que la France et l'Algérie y soient plus directement mêlées que d'autres pays - surtout dans la lutte armée entre les deux adversaires - est de caractère essentiellement international. Le Maroc, la Tunisie et la Libye le considèrent comme un différend bien plus étroitement lié à leur existence quotidienne qu'on ne le pense de prime abord. L'Afrique du Nord offre l'image d'une grande maison habitée par la même famille. Le foyer d'incendie qui s'allume dans un coin de la maison ne tarde pas à prendre l'allure d'un danger commun et immédiat. Mais si l'Afrique du Nord peut être cette grande maison hospitalière, la France peut, aujourd'hui, et doit rester, demain, un des meilleurs amis de la famille. Bien plus, la France et le Maroc sont déjà membres d'une plus grande famille, l'Organisation des Nations Unies, et ils collaborent dans un esprit de fraternité qui a toujours été notre désir. Cette Organisation est un produit des enseignements de la sagesse des peuples, accumulés au cours des siècles, et que la bonne volonté des hommes a harmonieusement codifiés dans les principes de la Charte.



C'est dans l'esprit de cette Charte et de ses principes que la délégation marocaine compte contribuer, dans la mesure de ses moyens, à l'étude objective de la question algérienne. Notre souci le plus constant sera la recherche de la vérité, le rapprochement des parties adverses, la défense de tous les intérêts; avec un effort toujours accru vers la modération afin de favoriser l'esprit d'entente et de conciliation, nous tâcherons d'avoir invariablement pour guides les principes essentiels et les enseignements moraux de la Charte qui sont regardés aujourd'hui comme des règles implicites inscrites dans la pensée des hommes. Hors du cadre de la Charte, toute discussion ou toute décision tombe souvent dans la convention et parfois dans l'arbitraire; cela nous conduirait finalement au spectacle incohérent dans lequel l'un des adversaires est en même temps partie au conflit et juge suprême dans l'arbitrage de ce conflit. Il y aurait là une transgression des règles de la raison et de la justice : d'un côté serait la France, avec sa puissance militaire, son influence politique, son renom - bien mérité d'ailleurs -, ses amis et ses grands moyens de publicité; de l'autre côté, serait l'Algérie qui a tout perdu, jusqu'au droit de parler en son nom. S'il n'y avait que cette justification pour rendre indispensable et légitime l'intervention des Nations Unies dans le problème algérien, cette justification serait suffisante.

Ce problème fait partie des complexités et des remous qui surgissent au cours de l'histoire coloniale. Les bouleversements mondiaux, qui se sont produits durant les deux dernières guerres, ont rendu ces difficultés plus évidentes, à tel point qu'un des phénomènes les plus caractéristiques de notre temps est la disparition du colonialisme, d'abord en tant qu'occupation territoriale et presque toujours militaire, ensuite en tant que philosophie du pacte colonial. Dans ce sens, le problème algérien est simplement un exemple du phénomène colonial général; bien connu des historiens, des sociologues et des moralistes de nos jours, ce problème est presque devenu une question de routine dans le domaine de la diplomatie et de la politique. Cependant, il ne cessera jamais d'être d'un intérêt brûlant pour le commun des mortels et c'est dans cet ordre d'idées qu'on peut dire qu'il est un problème universel. Chaque homme en particulier désire ardemment que justice soit rendue, afin d'arrêter l'effusion de sang et de satisfaire les aspirations nationales et les intérêts légitimes des parties en cause.

C'est ainsi que la question algérienne peut être considérée à la fois sous l'angle des jugements de valeur et sous l'angle des jugements de réalité. Les premiers posent la question de droits et de principes moraux; les seconds appartiennent au domaine de la nécessité, domaine dans lequel on prend en considération des intérêts matériels, des circonstances historiques et géographiques, des motifs de politique intérieure ou internationale, parfois bien légitimes.

Comme les Nations Unies ne prétendent pas être un tribunal ni appliquer des lois définissant les droits, les obligations et les sanctions, comme elles se placent au-dessus des contingences individuelles et des orientations particulières, comme elles se présentent, au contraire, comme un facteur de progrès et d'union grâce auquel les peuples de la terre s'orientent vers la recherche d'un terrain d'entente et de rapprochement avec les moyens pacifiques propres à l'esprit de conciliation et d'entraide, il nous est permis de dire que, dans l'esprit et dans la lettre, l'Organisation des Nations Unies est incontestablement plus près du domaine des principes que du domaine de la nécessité matérielle et des considérations d'intérêt particulier. C'est donc la morale supérieure qui fait de notre Organisation le refuge des petits et des faibles, le facteur de modération et de rapprochement et l'espoir des grandes nations guidées par la raison avant d'être trompées par leur puissance. C'est la primauté de l'impératif moral qui donne à cette Organisation son caractère d'universalité et justifie son activité dans le sens de la paix et de la fraternité, - seule voie possible ouverte au maintien de la civilisation et au développement du progrès sous toutes ses formes et surtout sous la forme de réalisations constructives.

Les pays qui viennent de recouvrer leur indépendance sont les premiers à être persuadés que la paix est un facteur, non pas velleitaire, mais concret, permettant la reconstruction de leur pays.

A notre avis, le problème algérien apparaîtrait sous son vrai jour s'il était étudié d'une manière rigoureuse, objective, démonstrative, presque académique, en cherchant à dégager de cette étude les éléments indispensables pour constituer une base de travail, orienter la raison et arriver à des conclusions à la fois logiques, cohérentes et humaines.

Au seuil d'une pareille étude, il est indispensable de fixer les idées en évoquant certaines considérations qui peuvent être regardées comme des vérités premières. Mais, avant d'aller plus loin, quelques précisions s'imposent.

Nous avons l'habitude, au cours de la lutte pour notre propre indépendance, de faire une distinction nette entre un peuple et un système, entre un pays et une politique, entre la France et le colonialisme.

Une nation est le véhicule d'une civilisation; elle est la somme positive des efforts constructeurs et des énergies développées par ses habitants dans les différentes branches de la vie, pour le bien commun de l'humanité. La France, en effet, en est un.

Une doctrine politique comme le colonialisme est une attitude circonstancielle, quelle que soit sa durée; elle change avec les événements; elle disparaît avec les grandes transformations de l'histoire.

Un peuple mérite notre respect : il l'a. Un problème ou une politique vis-à-vis desquels la vérité s'impose doivent être l'objet d'un examen franc et minutieux. Ce but ne peut être atteint que si les données du problème sont complètement mises en relief. Cette ligne de démarcation entre un peuple et un groupe de gens muni d'un système ou d'une doctrine politique déterminés est nécessaire à établir.

A l'appui de cette idée, nous citerons un texte écrit il y a bien longtemps, en 1926, et extrait d'un livre américain "Imperialism and World Politics" par Parker Thomas Moon, de l'Université de Columbia. Ce texte est hautement significatif en 1957. En voici la traduction :

"Le langage, souvent, obscurcit la vérité, beaucoup plus qu'on ne s'en rend compte d'ordinaire. Nos yeux sont aveuglés, en ce qui concerne les rapports internationaux, par le jeu du langage. Quand on emploie la simple monosyllabe 'France', on prend la France comme une unité.. Lorsque pour éviter une répétition encombrante, on utilise un pronom personnel en parlant d'un pays, lorsque par exemple nous disons 'la France envoya ses troupes pour conquérir la Tunisie', nous attribuons non seulement une unité mais une personnalité à ce pays. Les mots mêmes dissimulent les faits et font, des rapports internationaux, une pièce de théâtre dans laquelle des nations personnifiées jouent le rôle d'acteurs. Nous n'oublions que trop les hommes et les femmes de chair et d'os qui sont les véritables acteurs de la pièce. Les choses seraient bien différentes si le mot 'France' n'existait pas et que nous soyons obligés de dire '38 millions d'hommes, de femmes et d'enfants, d'intérêts et de croyances très divers, habitant un territoire de 555.985 km<sup>2</sup> ...'. Nous devrions plus exactement décrire l'expédition de Tunisie d'une manière qui ressemblerait à ceci : 'Un petit nombre des 38 millions d'habitants ont envoyé 30.000 hommes pour conquérir la Tunisie'. Cette manière d'envisager les faits pose une question ou plutôt une série de questions : Qui était ce petit groupe? Pourquoi envoya-t-il les 30.000 hommes en Tunisie et pourquoi ces 30.000 hommes obéirent-ils? "

L'auteur continue dans l'un des chapitres l'étude détaillée de l'activité de ce petit groupe, composé d'exportateurs, d'importateurs, de fabricants, d'agents de transports et de communications, d'armateurs, de militaires, de certains diplomates, de certains fonctionnaires et enfin de braves jeunes gens abusés par des théories multiples et disparates d'auto-défense, de surpopulation, de nationalisme économique et politique, de prestige national, - qui fait tant de mal - de mission civilisatrice, etc. Ces théories expliquent pourquoi on consent à se faire tuer.

On a donc toutes les raisons de mettre d'un côté un peuple, facteur de progrès grâce à ses multiples contributions à la civilisation, et d'un autre côté, une doctrine politique avec ses représentants et ses défenseurs. Cette conclusion scientifique est une raison solide à ajouter à d'autres raisons pour maintenir par

ailleurs et consolider l'amitié entre les nations.

Pourquoi y a-t-il des luttes nationales, tantôt revendicatrices, tantôt révolutionnaires. La cause du nationalisme remonte au mécanisme même du colonialisme. La main de l'étranger ou la propagande venue de l'extérieur ne sont qu'un masque derrière lequel se cache le colonialisme. Ce n'est qu'un bouc émissaire sur lequel on rejette ses propres défauts. L'expérience propre de notre pays et nos observations dans l'histoire, ainsi que l'étude de certains textes, ont convaincu notre délégation des vérités qui vont suivre et qui apparaissent aujourd'hui comme des règles presque universellement admises dans les pays autrefois colonisés et les pays encore dépendants. Nous les énoncerons d'une manière toute générale car elles s'appliquent à tous les territoires compris dans le cadre des vieux empires. Nous ne ferons qu'illustrer notre opinion en citant le cas de l'Algérie. Nous éviterons ainsi des répétitions et des redites avec d'autres délégués.

Premièrement, La liberté nationale est la condition sine qua non de la liberté individuelle. Le colonialisme étant la version contemporaine de l'instinct de domination a pour première tâche, après son installation, de déployer tous ses efforts pour faire disparaître la liberté nationale représentée par l'existence de l'Etat, la structure de la nation et l'exercice du pouvoir. L'Algérie était une nation indépendante, avec un gouvernement propre. Elle a été transformée en colonie, puis annexée sous forme de départements français. Cette mesure unilatérale était doublée d'une activité intense de "dépersonnalisation", - c'est un mot très courant en Algérie - afin d'absorber matériellement et intellectuellement le peuple algérien dans l'ensemble du territoire français. Cet effort rencontra la résistance des Algériens. Comme nous allons le voir, ces deux forces antagonistes, la domination et la liberté, s'opposèrent et continuent de s'opposer farouchement pour le triomphe ou la disparition de la personnalité algérienne. De là, une rupture de la paix et c'est pourquoi il apparaît que la paix est inséparable de la liberté. C'est pourquoi aussi le problème central dans la question algérienne réside dans l'accord ou le désaccord concernant les aspirations du peuple algérien à la liberté. Un peuple qui a perdu sa liberté ne perd jamais le souvenir de cette liberté nationale, quelle que soit la force ou quel que soit le trait de plume qui la lui a fait perdre temporairement. La solution la plus simple est donc le recours à l'ordre naturel des choses, à la restitution de la liberté.

Deuxièmement. Dans cette lutte permanente entre le vainqueur et le vaincu, la puissance du plus fort cherche à maintenir sa domination en affaiblissant de plus en plus sa victime dans toutes les branches de la vie. C'est pourquoi les développements du progrès sont incompatibles avec le régime colonial, si l'on pense au peuple tout entier et non pas à ceux qui exploitent la colonie. C'est pourquoi aussi aucune colonie n'est devenue une nation moderne dans le cadre et avec l'assistance du colonialisme. Cela n'existe pas. La mise en valeur du pays est unilatérale au profit de l'élément européen. La population autochtone est, pour ainsi dire, parquée, enchaînée dans la pauvreté, l'ignorance et la peur. L'histoire montre que c'est le phénomène inverse qui est vrai - c'est-à-dire qu'après l'émancipation, tous les obstacles sont levés sur le chemin du progrès et le pays, par des initiatives de réformes dans l'intérêt de tout le peuple, devient une nation moderne. Les Etats-Unis d'Amérique en sont le meilleur exemple.

Troisièmement. La démocratie et le colonialisme se repoussent par leur nature. Ils présentent, si l'on peut s'exprimer ainsi, une sorte d'incompatibilité irréductible. L'un exclue l'autre parce que l'un tue l'autre. La démocratie, communément décrite comme une forme de gouvernement par le consentement des citoyens, suppose la liberté de choisir et de décider.

Inversement, le colonialisme peut être décrit comme la forme de gouvernement, toujours d'origine étrangère au pays, imposée par la force et basée sur la domination et le principe d'autorité de nature foncièrement féodale. Une alliance seule et unique est capable de se produire entre cet élément étranger et un fragment de la population autochtone. Ce fragment est pris dans la féodalité locale, et l'on est ainsi conduit à dire que la seule association possible entre les deux éléments se fait entre le colonialisme et la féodalité locale, car ils présentent une communauté de nature et d'intérêts.

Ce caractère essentiellement autoritaire du colonialisme nous prouve pourquoi, en Algérie comme ailleurs, ou plutôt dans tous les empires, il n'y a pas une seule colonie qui possède une forme de gouvernement démocratique, et il ne peut pas y en avoir. Il y a bien des statuts qui ont une forme fictive de démocratie, mais à y regarder de près, ils sont plutôt un défi à l'intelligence humaine, comme on le voit dans certains statuts octroyés, soit en 1947, soit tout récemment.

4) L'arrêt du développement intellectuel est parallèle à l'opposition au progrès matériel de la population autochtone. En Algérie comme ailleurs, un phénomène est frappant : ce n'est pas par hasard que, dans toutes les colonies, - quelle que soit la durée du colonialisme (deux ou trois siècles comme en Asie, un siècle un quart ou même moins d'un siècle comme en Afrique du Nord) - les écoles n'ont été ouvertes que pour recevoir une moyenne de dix à vingt pour cent d'enfants d'âge scolaire. Dans toutes les colonies, les quatre-vingts ou quatre-vingt-dix pour cent des enfants restants passent leur temps dans les rues ou sont obligés de gagner ou de mendier leur pain en bas-âge. Les touristes sont familiarisés avec ce triste spectacle d'enfants qui les entourent, sans toutefois en connaître les causes profondes.

Ce phénomène curieux s'explique aisément. L'exploitation de la colonie exige des agents subalternes d'ordre très secondaire pour assurer les services des transports, des téléphones, des postes, etc. La métropole ne peut pas les fournir, il faut les fabriquer sur place comme instruments de travail; cependant, on prend bien soin de ne pas dépasser le nombre d'écoles ni même la qualité d'enseignement au delà de cette nécessité. En dépit de cela, un petit nombre d'élèves, comme nous, échappent à ce freinage systématique par une sorte de choc en retour. Ce freinage a pour but d'éviter le danger d'une éducation supérieure capable de mettre un terme, dans l'avenir, à la légende de la mission civilisatrice.

Comme dans le domaine matériel soumis à un dirigisme rigoureux, le domaine intellectuel souffre d'un contrôle étroitement serré; cela aussi peut expliquer, pour certains de nos camarades français qui se disent : "Nous avons éduqué ces gens là dans nos écoles et ils sont des nationalistes contre nous", que c'est parce qu'ils ont échappé à ce freinage qu'ils ont subi et compris.

5) L'exercice des différentes libertés est incompatible avec l'existence du régime colonialiste. Les droits de l'homme sont absents, les moyens d'expression sont supprimés, c'est pourquoi, ces derniers jours, on recourt au seul moyen qui reste : l'insurrection. Si la pression des circonstances impose leur autorisation provisoire - surtout pour des raisons de publicité - alors, les autorités gouvernantes les défigurent par la menace, les perquisitions, les saisies, les rafles, les emprisonnements, les camps de concentration, les exécutions sommaires, etc.

Mais là où les jeux sont découverts, là où la comédie de la démocratie et de la justice est dévoilée, c'est à l'occasion de l'intolérable truquage électoral. Nous y voyons, entre le colonialisme et la liberté, le perpétuel jeu du chat et de la souris qui ne peut se terminer que par la disparition de la liberté ou du colonialisme.

6) La forme de domination est totale dans un régime colonialiste. Elle embrasse tout. Il y a la domination politique, la domination culturelle, la domination sociale; il y a domination même dans les affaires religieuses où le contrôle s'étend au culte et à l'enseignement religieux et la population autochtone, blessée jusque dans ses rapports avec Dieu, résiste sporadiquement et remporte, de temps en temps, quelque victoire éphémère.

Le but de cette domination totale est la neutralisation de la résistance algérienne au colonialisme en vue d'annexer le territoire et d'assimiler la population, de manière à contrecarrer les tendances à l'indépendance nationale.

7) Le colonialisme se présente comme la version moderne de l'instinct de domination. A y regarder de près, il n'est pas autre chose qu'une occupation prolongée qui commence, comme toute occupation, par une invasion armée; un gouvernement militaire s'installe : par un état policier, une exploitation très poussée et un contrôle très prononcé du pays, il établit un système de propagande où les patriotes sont tour à tour présentés et décrits comme des hors la loi - c'est l'expression employée aujourd'hui - des aigris, des ambitieux formant une minorité qui n'aurait pas qualité pour représenter le pays; dans une résistance armée, on les appelle terroristes. Aux Etats-Unis et à l'Organisation des Nations Unies,



on les appelle communistes.

Cette accusation de "communiste" me rappelle celles qui ont été portées contre les nationalistes marocains et tunisiens dans les dernières années. Au moment où Mussolini était au pouvoir et où il a déclaré : "Je suis le sabre de l'Islam", nous étions alors accusés d'être à la solde de Mussolini. Plus tard, nous sommes passés à la solde d'Hitler. Après cela, pendant le débarquement américain en Afrique du Nord, les suspensions se sont portées sur l'armée américaine et M. Robert Murphy a été l'objet d'attaques dans plusieurs journaux locaux français. Ces derniers temps, l'épouvantail du moment était Staline, nous étions accusés d'être les serviteurs du communisme dirigé par Staline. Dans l'édition du New York Times d'hier matin, nous avons constaté que nous faisons l'objet d'une nouvelle accusation : c'était l'ARAMCO, la fameuse compagnie pétrolière, qui était accusée d'appuyer ou même de soutenir la rébellion algérienne.

Seul Dieu peut prévoir l'avenir et je ne pourrais pas dévoiler maintenant l'épouvantail qui viendra dans les années suivantes.

8) Le jeu auquel se livre le colonialisme avec la liberté se fait au moyen de la politique de réformes. Il sert de publicité à l'extérieur et de prétexte d'atermoiement et d'apaisement à l'intérieur de la colonie.

En réalité, il y a un freinage perpétuel de ce progrès de manière à rendre éternel l'argument de la mission civilisatrice comme justification d'une colonisation permanente.

9) Il ressort de ces considérations générales que le colonialisme, quelle que soit la forme qu'il prend : mandat, protectorat, colonie ou autres, est partout le même. De plus, on dit que, dans les protectorats, il y a un interlocuteur valable en la personne du Chef de l'Etat et qu'en Algérie ce facteur favorable n'existe pas. L'Algérie, à l'époque de son indépendance, comme nous le verrons tout à l'heure, avait un gouvernement dirigé par un Chef d'Etat. On a tout simplement supprimé le Gouvernement algérien et le Chef de l'Etat.

Il n'y a pas bien longtemps, il y avait un protectorat avec ses attributs d'autonomie, au moins nominale. D'un trait de plume, ce protectorat a été transformé en colonie. Le Chef de l'Etat a été exilé; c'est une femme, elle est morte en Algérie. De nos jours, le pays est une colonie. Il s'agit de Madagascar. Au Maroc, on avait supprimé pour un moment l'interlocuteur valable en exilant le Sultan à Madagascar. En Tunisie, le Bey est mort en exil; en Indochine on a exilé trois rois.

Ce qui nous manque, ce qui est absent, ce ne sont pas les interlocuteurs valables. Ils sont bien plus près du Gouvernement français qu'ils ne le sont de nous; à l'heure actuelle, ils sont à Paris, au nombre de cinq. Ce qui nous manque, c'est le consentement de la France à ouvrir le dialogue de la liberté de l'Algérie.

Nous sommes restés délibérément dans ces généralités afin de montrer que la lutte que mène l'Algérie pour la liberté s'inscrit dans le cadre général des luttes de libération et d'émancipation qui caractérisent l'époque moderne et que ne n'est pas l'intrusion étrangère qui en est le facteur primordial.

En effet, le trait le plus frappant de la période d'après-guerre, comme nous l'avons dit tout à l'heure, est la disparition du colonialisme et son remplacement par une coopération féconde, franche et loyale sur un pied d'égalité. Les efforts d'annexion de l'Algérie sous forme de départements français sont décrits à juste titre comme une fiction. Ils sont vains, à notre avis, et ne méritent pas de retenir notre attention plus longtemps. Un trait de plume est impuissant à renverser l'ordre de la nature, à changer l'âme des peuples, à effacer la langue et la civilisation des nations.

L'Algérie est une nation, la France en est une autre. Le colonialisme n'admet pas cette vérité. L'Algérie ne peut pas, ne pourra jamais oublier qu'elle est une nation différente de la France, vaincue pour un temps et retournant périodiquement à la résistance alternativement armée et revendicative. Un des conquérants les plus violents de l'Algérie, le général Cavaignac, a décrit le sentiment national de ce peuple en ces termes, déjà à ce moment là :

"Une nation ne perd jamais sans regret son indépendance. La résistance est dans sa pensée. Ce qu'elle accepte, elle ne le permet pas, elle le supporte".

Toute l'histoire de la colonisation de l'Algérie est plutôt, à vrai dire, l'histoire de la résistance algérienne contre une armée étrangère précédant et suivant une armée de colons et d'exploiteurs non moins virulents. A côté de la légende de la mission civilisatrice, il y a une autre légende que l'on serait tenté d'appeler la légende de la génération spontanée, en vertu de laquelle l'Algérie n'était rien et que, grâce à la colonisation, par un phénomène à la Walt Disney, elle est devenue un territoire fleuri et verdoyant doté d'une organisation et d'un progrès à peine soupçonnés, sans préciser que toute mise en valeur du pays est orientée au profit exclusif des colons.

L'Algérie était une nation indépendante. Le Gouvernement français, à l'époque de l'invasion de ce pays, se chargea de prouver et de défendre l'existence de l'indépendance de l'Algérie. Les déclarations officielles soutenaient que la Régence d'Alger était un Etat indépendant et il n'est rien de mieux que de laisser quelques Français répondre à des Français. Quelques jours après la prise d'Alger, la Turquie protesta auprès du Gouvernement français. Le général Guillemot, alors Ambassadeur de France à Constantinople, exposait dans un mémorandum à la Sublime Porte, lors de la Conférence du 14 août 1830, la situation de l'Algérie en ces termes :

"La Régence d'Alger était un Etat indépendant, nommant son Chef, déclarant la guerre, faisant des traités et les rompant à son gré..."

Plus loin, il dit :

"La Sublime Porte ne reconnaissait-elle pas hautement l'indépendance politique d'Alger quand elle n'offrait à la France qu'une médiation entre le Roi de France et le Dey?" (Fin de la citation extraite du livre "La politique turque en Afrique du Nord" par Serras, p. 55-56, citée dans notre journal "L'Istiqlal" du 27 juillet 1956 par M. Archaoui.

Il n'est pas toujours facile de changer l'histoire.

En 1830, l'Etat algérien existait. Il serait excessif de dire avec le Ministre des affaires étrangères de la France, M. Pineau, que l'autorité du Dey ne s'étendait pas au-delà de la ville d'Alger. En réalité, l'Algérie était divisée en trois provinces, celle de Médéa, celle d'Oran et celle de Constantine. A la tête de chaque province, il y avait ce qu'on nommait alors un dey qui relevait du pouvoir du Gouvernement central sous la direction du Chef de l'Etat, le Dey.

Les limites géographiques de l'Etat algérien étaient exactement celles de l'Algérie d'aujourd'hui. Je n'en donnerai comme preuve que les deux faits suivants. Pour construire son bastion à La Calle, la France s'était adressée au Dey d'Alger et c'est sur son autorisation que ce bastion a été construit. Quant à la frontière de l'Ouest, c'est toujours celle que l'Emir Abdel Kader, le chef de la résistance algérienne d'alors, a franchie lorsque traqué par les armées françaises, il s'est réfugié au Maroc.

La France d'alors, à cause de cette personnalité politique de l'Algérie, ne savait pas s'il fallait entreprendre un protectorat ou une colonie, ou restituer l'indépendance à l'Algérie, tellement l'opinion que l'Algérie formait un Etat et un peuple était ancrée dans les esprits à cette époque. Une longue et coûteuse résistance algérienne était à prévoir. L'Angleterre était un antagoniste inquiétant à ce moment-là. L'opinion publique, en Angleterre, était décrite par un article du journal Courier transmis au Ministre des affaires étrangères français par l'Ambassade de France à Londres, le 13 avril 1830. Elle est extraite de la même source que tout à l'heure. Je cite:

"A quel titre la France essaierait-elle d'imposer son joug à un autre pays?"

On ne disait pas : une multitude de républiques, à ce moment-là. Je continue la citation :

"Ne serait-il pas plus conforme à son honneur et à ses intérêts de permettre aux Algériens de se choisir un gouvernement, se donnant en même temps des institutions que l'humanité et la générosité de la France pourraient prescrire plutôt que de retenir Alger comme part et portion des possessions françaises".

M. Ben-Aboud (Maroc)

Dans cette petite citation, on voit que les mots "Alger et Algérie" sont employés comme synonymes. Je continue :

"Ne pense-t-on pas qu'un gouvernement libéral et national, sous la protection de la France et de l'Europe, serait plus profitable aux habitants que d'avoir pour gouverneur un général français ?"

Il apparaît de ce qui précède, c'est-à-dire à travers les témoignages officiels comme à travers l'opinion publique internationale, que l'Algérie ne formait pas "un ensemble chaotique de républiques kabyles et de royaumes arabes", selon les termes de la déclaration récente du Premier Ministre Guy Mollet. Le Gouvernement français de cette époque disait que l'Algérie était un Etat indépendant. Le Gouvernement français d'aujourd'hui nous dit qu'il n'y avait pas d'Algérie du tout. L'excuse généralement donnée au public comme cause de la conquête d'Alger était le célèbre coup d'éventail. Le journal Le Monde diplomatique du mois de juillet 1955 mentionne les raisons profondes de cette conquête étudiée par le professeur Marcel Emerit, de la Faculté des lettres d'Alger. Il s'agissait "de la tentation que constituaient, pour un Gouvernement français aux finances en mauvais état (dès l'automne de 1829, l'opposition a préconisé le refus de l'impôt) les trésors qui se sont accumulés dans le château du Dey d'Alger. On les estimait à plus de 150 millions de francs [d'alors]."

L'Algérie était aussi convoitée comme marché ouvert, source de matières premières et de main-d'oeuvre et, plus tard, comme foyer de soldats pour l'armée française.

Cette richesse du gouvernement algérien nous prouve que l'Algérie, nation indépendante, était par surcroît un pays prospère. Les témoignages sont nombreux dans ce sens. Mais ce qu'il y avait de plus important encore, c'était la conscience nationale algérienne de cette époque. Le général Bugeaud, l'un des premiers conquérants et l'un des théoriciens de la colonisation totale de l'Algérie, adressa, onze ans après l'invasion d'Alger, en 1841, une lettre aux partisans du chef de la résistance algérienne Abd el-Kader, leur demandant de quitter ce chef. Il a reçu une réponse rapportée par le général Daumas. En voici un extrait :

"Vous nous dites que vous êtes une nation forte et puissante et que nous ne pouvons lutter contre vous. Les puissants et les forts sont justes. Vous voulez cependant vous emparer d'un pays qui ne vous appartient pas. Et puis, si vous êtes riches, que venez-vous faire chez un peuple qui n'a que de la poudre à vous donner? Vous nous menacez encore d'incendier nos moissons et de les faire manger à vos chevaux et à vos bêtes de somme. Nous ne nous soumettrons jamais à vous."

Un autre ultimatum du même auteur, en 1844, reçut une réponse semblable dont voici un extrait :

"Si votre dessein formel est de posséder toute l'Algérie, nous vous dirons que la main de Dieu est plus élevée que la vôtre. Ne pensez pas non plus que la perte de nos récoltes ou de nos arbres puisse nous mettre à votre merci."

Ainsi, de 1830 à 1871, une lutte acharnée était déclenchée entre les nouveaux colonisateurs et le patriotisme algérien. Ce combat était âpre, toujours farouche, bien souvent inhumain. Les nouvelles des ravages de la guerre et des massacres qu'elle provoquait se répandaient parallèlement en France et en Europe et éveillaient la conscience authentique de la France, c'est-à-dire la conscience humaine. L'opinion s'inquiétait. La conscience se révoltait dans ce pays. Le Gouvernement français, fidèle aux principes moraux, décida d'envoyer une commission d'enquête appelée "Commission d'Afrique". L'enquête fut menée couvrant une période de trois mois seulement : de septembre à novembre 1833. Le bilan de cette courte période décrit ce qui s'est passé comme suit :

"Nous avons réuni au domaine les biens des fondations pieuses. Nous avons séquestré ceux d'une classe d'habitants que nous avons promis de respecter. Nous avons commencé l'exercice de notre puissance par une exaction, un emprunt forcé de 100.000 francs [d'alors]. Nous nous sommes emparés des propriétés privées sans indemnité aucune et, le plus souvent, nous avons été jusqu'à contraindre des propriétaires expropriés de cette manière à payer les frais de démolition de leurs maisons et même d'une mosquée. Nous avons loué des bâtiments du domaine à des tiers. Nous avons profané sans ménagement les temples, les tombeaux, l'intérieur des maisons, asile sacré chez les musulmans. On sait que les nécessités de la guerre sont parfois irrésistibles; mais on peut trouver, dans l'application de mesures extrêmes, des formes délicates et même de justice qui masquent tout ce qu'elles ont d'odieux. Nous avons massacré des gens porteurs de sauf-conduits, égorgé sur un soupçon des populations entières, qui se sont ensuite trouvées innocentes. Nous avons mis en jugement des hommes réputés saints dans le pays, des hommes vénérés parce qu'ils avaient assez de courage pour venir s'exposer à nos fureurs

afin d'intercéder en faveur de leurs malheureux compatriotes. Il s'est trouvé des juges pour les condamner et des hommes civilisés pour les faire exécuter. Nous avons débordé en barbarie les barbares que nous venions civiliser."

Malgré les destructions en masse de la population et de ses biens, la conscience nationale devenait de plus en plus forte et raffermie. Le premier chef de la résistance algérienne, Abd el-Kader, mena la guerre contre les forces d'invasion jusqu'en 1847. Il fallait plus de 40.000 soldats et plus de 500 millions de francs de cette époque pour remporter une victoire sur lui. Mais un nouveau soulèvement en 1859, démontrait une fois de plus la volonté des Algériens de vivre libres dans leur pays.

Un autre soulèvement, en 1864, suivi, en 1871, par une insurrection générale, ne laissait aucun doute sur la ferme résolution des Algériens de combattre l'occupation de leur pays. Puis les révoltes, les répressions et les provocations se multiplièrent. On en comptera en 1881, en 1904, en 1916 et, dernièrement, en 1945, avant d'arriver à la présente. Pour obtenir une soumission définitive, les forces de la conquête recouraient à tous les moyens sans distinction. Le maréchal de Saint-Arnaud reconnaissait, dans sa correspondance, les faits suivants :

"Le pays de Beni Menasser est superbe et l'un des plus riches que j'aie vus en Afrique. Les villages et les habitations sont très rapprochés. Nous avons tout brûlé, tout détruit - c'était en 1842. Les beaux orangers que mon vandalisme va abattre!-(il en était fier)... Je brûle aujourd'hui les propriétés et les villages de Ben Salem et de Bel-Cassem ou Kassi."

C'était en 1844.



En même temps que l'offensive militaire, une offensive d'affaiblissement économique fut déclenchée. Un vaste mouvement de confiscation et d'expropriation de terres eut lieu sur une grande échelle. Le Maréchal Bugeaud déclara, le 14 mai 1840 : "Partout où il y a de bonnes terres fertiles, c'est là qu'il faut placer les colons, sans s'informer à qui elles appartiennent."

Le résultat, après plus d'un siècle de spoliations, est que 25.000 propriétaires européens possèdent 2.720.000 hectares des meilleures terres, sans compter le domaine de l'Etat. Les trois quarts des colons possèdent une superficie moyenne de 28 hectares. Les terres moins productrices - 7.672.000 hectares - sont partagées entre 532.000 propriétaires algériens, les trois quarts ne possédant qu'une superficie moyenne de 5 hectares.

Cet affaiblissement économique devient un système. L'aide du gouvernement à l'agriculture dénote un des aspects les plus graves de la discrimination entre Européens et Algériens. Maurice Viollette, député radical à l'Assemblée nationale, remarque, le 12 octobre 1955, que "le crédit agricole bénéficie aux Européens à raison de 99 pour 100 et, aux Algériens, à raison de un pour 100".

La même doctrine s'applique à l'enseignement et fut étudiée, en 1864, par le Général Ducrot qui rédigea, à l'intention de Napoléon III, un rapport sous le titre "Rapport sur les moyens employés pour la pacification de l'Algérie". L'esprit du colonialisme à travers tous les temps y est décrit de la manière la plus concise. En voici un extrait :

"Entravons, autant que possible, le développement des écoles musulmanes. Tendons, en un mot, au désarmement moral et matériel du peuple indigène."

Il dit plus loin :

"Au contraire, agissons en sens inverse sur l'élément européen. Créons et développons par tous les moyens l'esprit et l'organisation militaires de nos colons."

En effet, tous les enfants européens sont, aujourd'hui, scolarisés, contre moins de 20 pour 100 seulement d'Algériens.

Ni le temps ni le lieu ne nous permettent de procéder à l'étude de tous les détails de la colonisation de l'Algérie. Notre intention est simplement de mettre en relief les éléments du problème qui, à notre sens, se réduisent essentiellement à deux éléments principaux : d'une part, les aspirations légitimes du peuple algérien à la liberté; d'autre part, l'opposition colonialiste à ces aspirations.

Nous venons de passer en revue quelques aspects de la lutte entre ces deux adversaires. Nous venons également de mentionner quelques moyens employés par l'un et par l'autre. D'un côté, le colonialisme forme un élément d'une présence extraordinaire. Les défenseurs de ce système - compagnies ou individus - exercent sur les événements une pression tellement grande qu'elle s'érige comme un barrage insurmontable contre les aspirations nationales du peuple algérien. Ce groupe a été appelé "les maîtres de l'Afrique du Nord" par certains auteurs. Il est petit par le nombre. Sa richesse est inversement proportionnelle à sa valeur numérique. Il est même négligeable par rapport aux braves gens de toutes les classes et de tous les degrés intellectuels qui, bien que parfois trompés par les manuels d'histoire, ne tolèrent pas l'idée d'une reconquête de l'Algérie. Ce petit groupe se réclame d'un sentiment patriotique et national quand il a besoin de l'armée française. Son esprit le plus authentique consiste bien davantage dans l'instinct de domination pour protéger les profits que dans les valeurs morales dont il défigure et l'esprit et la lettre.

En effet, leur psychologie se caractérise par la confusion entre la force et la justice. Ceci engendre et explique un complexe de supériorité immédiatement transformé en un racisme dont le langage quotidien donne une image exacte. On entend communément dire, en Algérie : "C'était un Arabe, mais habillé comme une personne."

Ce danger de racisme serait négligeable s'il se limitait à ce petit groupe. Mais, d'une part, les falsifications de l'histoire, dans les manuels de classe, justifient la conquête par la mission civilisatrice et ainsi créent un sentiment de supériorité un peu plus étendu, mais, d'autre part, ceux qui exploitent la colonie s'opposent au relèvement du niveau intellectuel, des salaires et des conditions sociales, pour avoir un travail à meilleur marché et réduire leurs dépenses. Leur opposition nécessite une propagande disant que l'Arabe se suffit de peu, que, créer des écoles c'est, selon leur propre expression, jeter de l'argent par la fenêtre, et que les Arabes se trouvent bien quand ils sont entassés dans un coin de Bidonville.

La propagation de ces inventions aggrave le racisme en se répandant dans les milieux européens en Algérie. Lorsque la pression du besoin conduit le mouvement national à des revendications bien timides, la répression s'ensuit avec

l'approbation des milieux européens intéressés, y compris quelques esprits innocents trompés par les falsifications de l'Histoire répandues à l'école ou par les offensives verbales des journaux européens locaux.

Une telle attitude psychologique est incapable d'admettre l'idée de la liberté pour l'Algérie. L'opinion croit ainsi à la race supérieure du vainqueur et à la race inférieure du vaincu, selon la propre terminologie des colonialistes eux-mêmes.

Le visiteur en Algérie, avant la présente insurrection, se sentait le coeur serré devant le visage à la fois digne, révolté et humilié des Algériens. La population autochtone était consciente qu'elle était libre dans l'histoire, qu'elle formait un peuple bien déterminé, qu'elle était dépossédée par la force, qu'elle était éloignée de l'exercice du pouvoir et de la participation à l'administration du pays, qu'elle était limitée dans son épanouissement intellectuel, scientifique et technique et que, chaque jour, du matin au soir, elle était l'objet de mesures arbitraires, discriminatoires, humiliantes à tous les instants. Le regard blessé devenait plus triste à l'idée que, par surcroît, l'homme et la femme algériens n'avaient même pas le droit de se défendre. Une armée d'espions ajoutait à la terreur policière le sentiment de méfiance et d'insécurité quotidienne. Ce regard triste ne peut s'appeler que par un nom et un seul : la misère morale, celle de se sentir dominé chez soi sans avoir le droit de bouger ni de changer de condition.

Mais, si l'opinion publique est trompée et désabusée par la falsification de la vérité dans les livres et dans les journaux, les agents de la colonisation, ainsi que leurs serviteurs, savent très bien qu'ils défendent des intérêts matériels au moyen de leur domination dans le Gouvernement.

L'illustration la plus éclatante de ce phénomène est donné par le truquage électoral. Je mentionne ce truquage électoral pour défendre l'inquiétude ressentie par les Algériens lorsqu'on prononce le mot d'élection, surtout dans l'avenir.

La revue Esprit du 10 octobre 1951 publiait un article intitulé "L'Algérie unanime", relatif à ces élections uniques dans leur genre. En voici quelques extraits :

"Les électeurs musulmans furent vite édifiés. Ces hommes, à qui l'on avait répété que la liberté était enfin revenue, s'en retournaient après avoir parcouru, souvent à pied, des dizaines de kilomètres. Humiliés, bousculés, battus parfois, ils repartaient tristement pour retrouver leurs chaînes."

On lit plus loin :

"Dès le matin, délégués, assesseurs, voire candidats furent expulsés des bureaux. Ceux, parmi les délégués, qui, conformément à la loi, avaient réussi, l'avant-veille, à se faire délivrer par les chefs de communes, auxquels n'étaient pas encore parvenues les dernières instructions, des récépissés les habilitant à contrôler toutes les opérations de vote, furent brutalement traités. On tenta de leur retirer leur récépissé, preuve trop flagrante de la légitimité de leurs droits. Et lorsqu'ils s'avisèrent d'opposer une vive résistance, ils furent tout simplement, comme à Fedj-M'Zala (Constantine), jetés, dès sept heures du matin, en prison avec un motif d'inculpation qui fait sourire : distribution publique de bulletins de vote le jour du scrutin."

L'article continu :

"Les assesseurs sont choisis à l'avance par les chefs de communes. La présidence des bureaux de vote est confiée aux agents de l'autorité."

Plus loin, on lit encore :

"Le vote a lieu à bulletins ouverts. A la porte, un dénommé Derbillen distribue à tous les électeurs des bulletins de la liste Bendjelloul. Les électeurs entrent, présentent ce bulletin en même temps que leur carte, reçoivent une enveloppe, mettent ce bulletin sous enveloppe et la jettent dans l'urne sans passer par l'isoloir."

"A Lamy (Constantine), le bureau de vote est ouvert à 9 heures 35. Les bulletins du docteur Bendjelloul sont remis dans des enveloppes closes."

"A Fed-M'Zala (Constantine), des gardiens armés sont à l'intérieur et aux portes des bureaux de vote.

"A Affreville (Alger), dix mandataires de candidats sont enlevés pour être restitués à leur famille le lendemain. Le procédé est simple, mais d'une efficacité incontestable."

Voici encore l'expérience des nationalistes algériens qui avaient présenté des candidats dans les soixante circonscriptions pour l'Assemblée algérienne instituée par le statut de 1947. M. Naegelen, Gouverneur général, socialiste lui aussi, était chargé d'organiser ces élections. Dès les premiers jours de la campagne électorale, trente-neuf des candidats nationalistes étaient arrêtés. Certains dont M. Yazid, abondamment cité par M. Pineau dans son discours et qui était à l'époque secrétaire général de l'Association des étudiants nord-africains, n'a lui-même pas pu commencer sa campagne électorale. Il a été kidnappé à sa descente de l'avion qui l'amenait de Paris à Alger et contraint de méditer, pendant deux années de prison, sur le sens de la démocratie.

Ce système électoral est fait en plein jour, sans dissimulation ni tact. Bien au contraire, il est utilisé comme une riposte, un avertissement, comme un défi au Gouvernement central de Paris par les colons locaux de l'Algérie.

Un colon a fait, le 7 mai 1947, la déclaration suivante à un envoyé spécial de Paris-Presses:

"Nous sommes las de ces ridicules histoires d'élections indigènes. Si nous avons réussi une fois le tour de force de les orienter à notre gré, nous ne pourrons pas toujours recommencer. Il faut en finir. Nous ne voulons plus de gouverneurs empreints d'un sentimentalisme périmé, mais des hommes forts, qui sachent faire respecter nos droits en montrant la force et, éventuellement, en s'en servant. En 1936, j'ai saboté le projet Blum-Viollette et le gouvernement a capitulé devant moi. Que le général de Gaulle avait-il besoin de se mêler à nouveau de cette histoire ? Croyez-moi, je sais comment les mater."

Cette déclaration est citée par Jeanson dans "L'Algérie hors la loi", p. 88. Un autre colon, M. P. Borgeaud, dit la même chose sous une autre forme :

"La sympathie envers nos populations d'outre-mer est un de nos plus incontestables défauts collectifs. Nous sommes la plus sentimentale des grandes races impériales."

Dans une autre déclaration, le même Borgeaud dit :

"La fraternité est dans la devise républicaine. Elle active, elle ennoblit. Laissons-lui la dignité, la beauté de son rang. Ne l'offrons pas aux races indifférentes ou hostiles comme un cadeau, un appât."

A côté de ces aveux évidents, des témoignages de grande valeur sont en notre possession. Je me limiterai à en citer deux. Le premier a été écrit par M. Jacques Fonlupt-Esperaber, alors membre de l'Assemblée nationale et membre influent du Mouvement Républicain Populaire, au ministère de l'Intérieur français, le 14 avril 1949 :

"Ce ne sont pas les électeurs qui ont choisi l'élu. C'est l'Administration qui l'a désigné en employant les méthodes éprouvées dont, en Algérie, une expérience regrettable lui enseigne l'usage. Le fait n'est pas seulement indiscutable. Il est avoué. Aucun des fonctionnaires que j'ai vus n'a eu un seul instant l'idée de contester qu'en Algérie les élections soient l'œuvre de l'Administration. Tous me l'ont dit plus ou moins clairement. L'un d'eux m'a déclaré expressément, en présence de notre collègue M. Pierre-Henri Teitgen, qu'il exécutait les ordres qu'il avait reçus, qu'il faisait les élections parce que telles étaient les instructions."

Le deuxième témoignage se trouve dans un rapport de M. Jacques Soustelle, ici présent, en date du 1er juin 1955, au Gouvernement de M. Edgar Faure et dont l'hebdomadaire L'Express de M. Mendès-France a divulgué le contenu. Ce rapport de M. Soustelle, alors Gouverneur général de l'Algérie, a été tenu secret. L'Express souligne que M. Soustelle "semble lui-même l'avoir oublié". Il confirme le truquage électoral; il montre la qualité des élus; il nous aide à comprendre pourquoi toute idée d'élections dans un pays qui n'est pas libre est d'abord un piège pour gagner du temps, ensuite un moyen pour dominer le gouvernement à travers des élus "préfabriqués" et, enfin, un trompe-l'oeil pour éviter l'octroi de la liberté par la propagande de réformes qui sont plutôt des déformations. On lit dans ce rapport :

"Les pseudo-élus, couramment désignés par le terme de "préfabriqués", installés dans leur siège grâce à la fraude électorale, sont le plus souvent illettrés et fréquemment malhonnêtes. Ils ne représentent rien ni personne, ne jouissent d'aucune influence dans leur circonscription et ne rendent même aucun service à l'Administration qui les a faits. Peu d'erreurs ont été plus tragiques que celle qui a consisté à tourner nos propres lois pour hisser sur le pavois des personnages discrédités et sans aucune valeur intellectuelle ni morale."

Le comble du ridicule est qu'on a mis à la tête de la Commission de l'éducation nationale de cette Assemblée algérienne un homme qui ne savait ni lire ni écrire.

M. François Mauriac, parlant des Algériens, disait :

"Après avoir feint de leur donner le droit de vote, nous avons candidement et à ciel ouvert truqué les élections." (L'Express du 7 septembre 1956).

Le but avoué de l'éloignement des Algériens des affaires publiques est donc le monopole du gouvernement et de l'administration entre les mains de ceux qui exploitent l'Algérie. Pour ce faire, il est inévitable de traiter les Algériens avec dureté.

Je ne m'arrêterai pas à décrire les humiliations quotidiennes. Ce qui nous importe davantage, c'est de comprendre cette opposition colonialiste, cet adversaire colonialiste, qui est très facile à analyser et à situer. En effet, il défend un système autoritaire de nature féodale, essentiellement discriminatoire, pour protéger ses intérêts individuels. Comme il n'y a pas de justice dans la domination, il est inévitable d'employer la force. On recourt alors à l'état policier et on fait appel aux forces armées de la métropole.

Nous comprenons, dans le terme d'adversaire colonialiste, ce petit nombre de colons virulents et non pas l'ensemble de la population d'origine européenne en Algérie. Avant-hier, M. Pineau nous a déclaré qu'il y avait 1.200.000 Européens ou Français - on ne sait pas exactement - en Algérie. Cet élément constitue un argument plutôt qu'une difficulté. C'est un argument qui a été employé lors de l'étude des questions marocaine et tunisienne. On l'oppose aujourd'hui à la solution qu'il faut donner au problème algérien. Mais ces statistiques ont besoin d'être revues. On ne sait trop quel est le nombre de Français habitant en Algérie. Sur 10 millions d'habitants, on dit qu'il y a 1.200.000 Français, qui sont tantôt appelés Français, tantôt appelés Européens. En réalité, ce nombre comprend des Français, des Italiens, des Espagnols, des Maltais, etc., comme l'a reconnu avant-hier M. Pineau. Il convient d'ajouter à ce chiffre les 135.000 Algériens juifs qui ont été naturalisés par la France. Ce nombre d'Européens varie d'ailleurs avec la température politique du moment : il passe de 750.000 à 1.200.000; il se dilate ou se contracte selon les circonstances.

Quoi qu'il en soit, le pourcentage d'Européens par rapport à la population totale est exactement le même en Algérie et en Tunisie. Cet argument est un trompe-l'oeil comme tant d'autres. A propos de la question marocaine, on a tenu également le même langage pour grossir des difficultés qui sont plus fictives que réelles.

Autre élément dans ce conflit algérien : le peuple algérien lutte pour la liberté. Il veut enfin introduire la justice dans son pays, mettre un terme à l'exploitation, arrêter les injustices quotidiennes et faire cesser les humiliations. Son programme est donc une réaction contre l'attitude de l'élément qui exploite son pays. Ce programme se résume dans les aspirations nationales. S'il réclame la liberté, c'est parce que cette liberté représente la plus sûre garantie qu'un traitement humain sera réservé à tous les citoyens algériens quelle que soit leur



origine. Il veut que le progrès technique et social se fasse dans l'équité, que la justice soit égale pour tous, qu'il y ait distribution égale des fruits de la civilisation. Il se bat pour que les personnes et les biens jouissent de la même protection devant la loi. Il n'épargne aucun effort pour que la dignité humaine soit respectée.

En un mot, les Algériens consentent aux plus durs sacrifices pour la défense des hautes valeurs morales telles que l'équité, la justice, la dignité de la personne humaine.

La manière d'effectuer les rafles, de remplir les camps de concentration, la façon dont on se conduit avec les prisonniers, laissent entendre qu'on les traite comme du bétail. Le leitmotiv de tous les plans de réforme, qui ne sont que des moyens de gagner du temps, consiste à dire : améliorons la situation économique et sociale et tout ira bien; ce qui revient à dire : si on leur donne à manger, ils se tairont.

En premier lieu, les colonialistes ne consentiront jamais à ces améliorations sous peine de voir réduire leurs propres profits. Ensuite, cette notion qu'on se fait de l'homme n'est pas à l'honneur de la valeur intellectuelle du cerveau qui l'a produite. On réduit tout simplement l'être humain à la qualité d'un tube digestif.

Les Algériens sont convaincus, après de multiples expériences amères et décevantes, que le seul moyen efficace d'obtenir le respect des valeurs morales qui assureront leur dignité réside dans la liberté. Ils ont appris, comme toutes les nations récemment libérées, que la liberté dans son sens le plus général est à la fois un moyen et une fin. En tant que moyen, sous forme de liberté nationale, elle lève les obstacles posés sur le chemin du progrès par le colonialisme. Un mouvement de réforme n'a de sens et ne se justifie que dans la mesure où ces réformes sont proposées et appliquées par les intéressés eux-mêmes. C'est ce que nous faisons aujourd'hui chez nous. Notre expérience nous a montré que le mouvement de réformes unilatéralement proposées consiste à prendre de la main gauche ce que l'on donne de la main droite. Une telle politique vise simplement à conserver le caractère unilatéral et paternaliste des institutions, qu'il s'agit précisément de changer par une refonte de structure en reconnaissant le droit du peuple algérien à la liberté et en satisfaisant ainsi ses aspirations nationales.

Les Algériens déclarent en toute occasion qu'ils veulent une démocratie avec un pouvoir exécutif. La présence d'un gouverneur général est à l'antipode de ces aspirations. Ainsi, la liberté nationale est le moyen de libérer l'individu. En effet, la liberté de l'individu est une fin en soi. Elle seule permet la libération de la personne humaine; en la protégeant contre les atteintes portées à sa dignité, elle l'affranchit de la peur, de l'ignorance et de la faim. Elle l'assure contre la maladie, l'humiliation et l'injustice. Bref, elle donne à l'être humain le droit de mener une vie selon la signification spirituelle la plus profonde de l'homme.

Ce deuxième élément du conflit franco-algérien, l'élément autochtone, s'exprime par l'intermédiaire de l'activité des patriotes algériens. Cette expression politique a pris trois formes successives. Dans les quarante dernières années de la conquête, elle a emprunté la voie la plus naturelle, celle que nous avons vue, celle d'une résistance armée contre une invasion armée. Plus tard, elle a eu recours à un mouvement politique pacifique, revendicatif, mais entrecoupé de révoltes. Mais alors, la nature du colonialisme réapparaissait. Toute revendication de réformes était réprimée par la violence. Le camp de la colonisation, selon son habitude, allait parfois plus loin : il provoquait lui-même des mécontentements sous des formes anonymes, pour ensuite tuer dans l'oeuf le mouvement national, afin de s'assurer, pensait-on, une longue période de calme.

La lutte nationale en arriva alors à sa troisième phase, celle de l'insurrection actuelle qui dure depuis plus de deux ans. Elle a pris le nom de Front de libération nationale.

Du côté français, il y a deux groupes d'opinions. La première catégorie veut imprimer à l'histoire une marche à rebours; elle se refuse à tout changement de structure; elle est conservatrice; elle refuse de reconnaître le droit du peuple algérien à disposer de lui-même; elle exige un préalable militaire, c'est-à-dire un cessez-le-feu.

Comme l'expérience a rempli de méfiance les peuples coloniaux, le peuple algérien a peur de déposer les armes. Il a peur de voir exterminer les leaders de la lutte nationale après ce cessez-le-feu et de laisser le champ libre à l'armée française pour qu'elle occupe tout le territoire et fasse disparaître ainsi l'opposition algérienne. L'Indonésie a accepté une fois un cessez-le-feu pendant sa lutte nationale. La Hollande a profité de ce moment de paix pour réorganiser ses forces et lancer une attaque contre les Indonésiens. Les Algériens se posent alors cette question : Qui nous dit que le camp de la colonisation ne fera pas de même et qu'un cessez-le-feu ne sera pas suivi d'une attaque pour liquider les nationalistes ?

Une deuxième catégorie d'opinion, du côté français, est celle des gens de bonne foi. Ils sont très nombreux en France et en Algérie et parfois rejoignent les Algériens dans les mêmes prisons. Ils comprennent que la raison, l'expérience et la justice recommandent tout d'abord un préalable politique, c'est-à-dire la reconnaissance des aspirations nationales de l'Algérie à la liberté. Ils se rendent bien compte du piège dans lequel les colonialistes veulent faire tomber à la fois les nationalistes algériens, les gens de bonne foi en France et même l'Organisation des Nations Unies, en proclamant cette trilogie : Cessez-le-feu, élections, et discussion (mais pas négociation). Ils savent très bien que le programme de M. Mollet signifie l'acceptation en principe de ce cessez-le-feu; puis on ne tarderait pas à voir le gouvernement exiger le désarmement des Algériens qui en serait une suite logique - comme ce fut le cas à propos de la question tunisienne -; puis encore ce serait le contrôle de tous les points stratégiques de la zone libérée en Algérie. Enfin, ce seraient des élections truquées où les élus, comme d'habitude, seraient des ignorants préfabriqués, ce qui nous permet de dire qu'à travers eux, la France négocierait avec la France. Il faudrait une armée de surveillance, il faudrait qu'il y ait autant de groupes de 5 à 10 personnes qu'il y a de bureaux de vote - ce que personne ne pourrait fournir - pour pouvoir tranquilliser l'inquiétude des Algériens.

Ceux qui, parmi les intellectuels français connaissent bien le problème algérien et ceux qui, par expérience, comme nous, ont vécu sous un régime colonial, ne trouvent qu'une seule solution au problème algérien. C'est la solution la plus naturelle; elle est conforme à l'histoire; elle reflète l'opinion internationale;

elle est dans la conscience de chaque individu; elle est la seule valable; l'étouffer ou l'ignorer, c'est tout simplement la renvoyer à plus tard. Alors, elle reviendra sans cesse à l'Assemblée générale pour s'imposer d'une manière plus impérieuse parce qu'elle se sera entourée d'événements plus tragiques et plus graves. Cette solution, c'est de reconnaître les aspirations nationales à la liberté. Elle est simple. Le Gouvernement marocain a pris une position nette à ce sujet. Le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement de S.M. Mohammed V, M. Ahmed Balafrej, au cours du débat général à l'Assemblée lors de cette onzième session, a déclaré le 22 novembre dernier :

"Notre amour de la paix et de la liberté nous incite à rechercher les conditions d'un règlement pacifique à ce douloureux conflit. La stabilité, la sécurité et la paix en Afrique du Nord en dépendent, et c'est en nous fondant sur le principe de la Charte des Nations Unies du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, que nous demandons avec énergie qu'il soit mis fin à l'effusion du sang. Le recours à la force et à la violence n'a jamais rien résolu, et les solutions imposées unilatéralement ne sauraient constituer un dénouement valable et durable...

"Les efforts déployés par S.M. le Sultan du Maroc dans nos rapports avec la France, tendant, en toute loyauté, à rapprocher les points de vue et à rechercher une solution pacifique au problème algérien, ont été mal compris et mal récompensés par le Gouvernement français...

"Le fait national algérien et la personnalité algérienne ne sauraient être sérieusement contestés, et il n'est pas nécessaire de faire un développement historique ou sociologique pour le démontrer. Prétendre que l'Algérie fait partie du territoire français est une fiction qui ne résiste pas à l'examen. L'Algérie se trouve de l'autre côté de la Méditerranée, et elle a ses frontières et ses institutions propres. Sur le plan politique, comme sur le plan économique ou social, les lois qui l'ont régie n'ont jamais été identiques à celles appliquées en territoire français. Le régime instauré en Algérie est essentiellement différent du régime français et en dehors des facteurs ethniques de civilisation et de culture. L'occupation du territoire algérien depuis près de 130 ans suffit à elle seule à raffermir la personnalité algérienne et à prouver, s'il en était besoin, que l'Algérie n'est pas la France. Il existe

certes en Algérie une forte minorité d'Européens et, plus particulièrement, de Français ou d'étrangers qui ont acquis la nationalité française. Mais l'existence de cette minorité ne doit pas constituer un empêchement à la recherche d'une solution pacifique, juste et équitable, au problème algérien. Et, comme l'ont soutenu les représentants du peuple algérien eux-mêmes, toute solution qui donnerait satisfaction à leurs aspirations nationales, garantirait la préservation des intérêts légitimes de cette minorité. Elle pourrait poursuivre, dans la paix et la sécurité, dans l'égalité des droits et des devoirs, et par une coopération fructueuse, l'oeuvre à laquelle elle a participé. Toutefois, les droits légitimes du peuple algérien ne peuvent être sacrifiés au bon vouloir et à la sauvegarde des seuls intérêts de cette minorité. L'évolution du monde ne permet plus les privilèges ou l'exploitation par la force de tout un peuple qui réclame la liberté et la sauvegarde de sa dignité.

"Le Maroc qui renaît de sa lutte contre le colonialisme apprécierait, comme tous les pays qui ont subi le même sort, la valeur d'une recommandation qui émanerait de cette Assemblée pour inviter les intéressés à se conformer aux principes de la Charte des Nations Unies, pour que la sagesse et la raison reprennent le dessus, et pour qu'il soit mis fin à l'effusion du sang et au régime de violence qu'une politique d'incompréhension a instauré dans cette partie du monde." (A/PV.590, p. 81-82-83)

Le Gouvernement marocain, conscient de l'importance et des dangers que comporte la question algérienne, avait décidé d'apporter son aide et sa contribution à ce peuple. Il fut surpris et déçu par l'interception de l'avion marocain transportant les nationalistes algériens.

Les efforts déployés par le Gouvernement marocain consistèrent en des entretiens entre les gouvernements marocain et français, par l'intermédiaire de S.A. le Prince Moulai Hassan, puis par la rencontre des leaders algériens avec les autorités marocaines, en vue de préparer une conférence qui allait se tenir en Tunisie.

A ce propos, M. Pineau a déclaré, dans son discours d'hier, ce qui suit :

"... la France avait le droit de faire atterrir l'appareil à Alger et l'équipage français, le devoir d'obéir aux injonctions du pouvoir dont il relevait. Enfin, je le répète, sur les cinq rebelles, quatre avaient fait l'objet de condamnations graves. M. Ben Bella, en particulier, avait été condamné aux travaux forcés à perpétuité par le Cour d'assises d'Oran, pour l'attaque à main armée, en 1949, d'un édifice public, la poste d'Oran...

"Dans ces conditions, on voit mal comment nous n'aurions pas saisi l'occasion d'appréhender des justiciables poursuivis ou condamnés par nos tribunaux ..." (A/C.1/PV.831, page 12).

Cette thèse nous semble pour le moins surprenante; elle exige une mise au point. M. Pineau entendait-il, en parlant comme il l'a fait, soutenir que le droit de police d'un Etat ne fait pas partie intégrante de cet Etat, de la souveraineté exclusive de cet Etat? M. Pineau prétendait-il soutenir qu'un Etat étranger a le droit d'exercer un droit de police sur des personnes relevant de la police d'un Etat indépendant et pleinement souverain?

M. Pineau voulait soutenir que la France avait, dans le cas qui nous occupe, le droit d'arrêter des personnes sous protection marocaine. Il y a là une thèse pour le moins nouvelle, très originale, et, en tous cas, dangereuse. En effet, la question suivante se pose au point de vue juridique : de quel droit la France pouvait-elle se saisir de la personne d'un condamné, alors que cette personne était l'hôte du Maroc, qu'elle était sous la protection marocaine relevant de la souveraineté exclusive du Maroc en vertu de son droit de police marocain propre? Si la France pouvait se saisir de ce condamné, pourquoi n'a-t-elle pas adressé une demande d'extradition en bonne et due forme, comme cela est d'usage au point de vue diplomatique et au point de vue du droit international? Or, la France ne l'a pas fait; elle s'est contentée de violer à la fois la morale et le droit international; elle a agi sans droit; et, chose plus grave à un moment où elle parle du respect des principes de la Charte et du droit international, du respect de la souveraineté marocaine, elle a essayé d'empiéter sur une branche

inhérente à cette souveraineté; elle a empiété sur le droit de police du Maroc sur les personnes placées sous son autorité.

Pour justifier et légitimer son arraisonnement, M. Pineau invoque des arguments surprenants.

Le premier argument est que l'avion appartenait à une "société chérifienne à majorité française". Nous ne contestons pas ce fait évident. Mais est-ce à dire que la société chérifienne, comme semble le suggérer M. Pineau, serait de nationalité française? Certes, dans certaines circonstances exceptionnelles, en particulier en temps de guerre, on tient compte de l'origine du capital pour déterminer la nationalité des sociétés, - d'où la théorie du contrôle connu de tous les juristes. Il n'en demeure pas moins vrai qu'en temps normal, la règle admise par la plupart des législations - et par la législation marocaine également - est qu'une société relève du pays dans lequel elle a établi son siège social. C'est précisément le cas de la société chérifienne, qui est incontestablement marocaine.

En second lieu, M. Pineau estime que l'avion qui transportait les leaders algériens dépendait des services de l'aviation civile au Maroc, services qui, d'après le protocole du 11 février 1956, relèvent du Ministère français des travaux publics. Une telle affirmation est dénuée de fondement. M. Pineau oublie que le protocole du 11 février 1956 est antérieur à la déclaration d'indépendance du Maroc du 2 mars 1956, - déclaration à la suite de laquelle tous les services réservés ont été transférés à l'autorité marocaine. C'est la raison pour laquelle l'aviation civile du Maroc relève actuellement du Ministère marocain des travaux publics; c'est également la raison pour laquelle le Maroc est désormais membre de l'Organisation de l'aviation civile internationale depuis deux mois.

En troisième lieu, M. Pineau estime que l'équipage français de l'appareil arraisonné avait le devoir d'obéir aux ordres des autorités militaires d'Alger. Venant du Ministre des affaires étrangères de France, une telle affirmation est grave; en tous cas, elle contredit les déclarations répétées des responsables français, d'après lesquelles une amélioration des rapports franco-marocains est possible et souhaitable. Comment, en effet, pourrait se concevoir l'existence de tels rapports lorsque le principal responsable de la diplomatie française, parlant des fonctionnaires français mis à la disposition du Gouvernement marocain, cherche à trouver des excuses à leur indiscipline et à leur désobéissance? On peut se demander quelles perspectives s'ouvrent, dans ces conditions, à la convention

d'assistance technique et administrative que les Gouvernements français et marocain viennent de parapher.

La position marocaine exposée par Sa Majesté Mohammed V, et définie devant l'Assemblée générale par M. Balafrej, Ministre des affaires étrangères, est très nette; elle s'inspire des événements les plus récents; elle se base sur un véritable effort de bonne volonté, comme cela a été prouvé par le Chef de l'Etat à plusieurs reprises; elle se réclame de l'esprit de fraternité, de modération, de compromis et de liberté qui constitue la charpente de la Charte des Nations Unies et qui restera notre inspiration perpétuelle; elle vise à renforcer les liens entre la France et l'Afrique du Nord dans l'amitié, la liberté et l'égalité; ces liens sont plus que jamais nécessaires.

Le différend entre l'Algérie et la France comporte des facteurs politiques (en premier lieu la reconnaissance du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes), de facteurs idéologiques (touchant à la juste redistribution de la liberté dans un monde libre), de facteurs économiques (pour garantir et défendre les intérêts légitimes sans égoïsme ni domination), de facteurs historiques (en suivant l'évolution pour se développer vers le remplacement de la domination coloniale par la liberté et la coopération), de facteurs sociaux (par la protection de la démocratie, le respect des minorités et des individus), et enfin de facteurs internationaux (par le maintien de la paix et de la sécurité). Ainsi, la complexité du problème justifie le recours à l'Organisation des Nations Unies.

En plus des raisons énumérées dans les citations précédentes, nous rappelons qu'il est illogique de laisser le camp de la colonisation à la fois juge et partie. En outre, la rupture de la paix dans une région ne tarde pas à faire tache d'huile et à porter atteinte à la sécurité des voisins. Le problème ainsi soulevé cesse automatiquement d'être injustement appelé un problème d'ordre, intérieur; il ne l'a jamais été; il ne peut pas l'être. L'Organisation des Nations Unies est dans l'obligation morale de l'examiner et de lui consacrer les efforts qu'il mérite. Seule la liberté est capable, nous l'avons déjà dit, de maintenir la paix.



Le rôle des Nations Unies est urgent dans le présent, il est considérable pour le futur. L'histoire brève de la colonisation en Algérie telle que nous l'avons mentionnée tout à l'heure, a montré que ceux qui dominent l'Algérie ont pris des habitudes autoritaires qui sont d'autant plus difficiles à assouplir qu'elles sont anciennes et sclérosées. La contribution essentielle qu'apportera l'Organisation des Nations Unies au dénouement du conflit franco-algérien consiste précisément à rééduquer les esprits dans la voie de la liberté. Cette Organisation est le seul milieu politique capable de défendre le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, en qualité d'organisme international où la voix de l'Algérie peut être entendue indirectement par l'intermédiaire des pays sympathisants. C'est le seul avantage politique qu'un pays faible, dominé et soumis aux opérations militaires d'un pays fort, peut retirer du progrès moral incorporé dans la Charte. Sinon, il n'y aurait plus aucune raison de recourir à notre Organisation. L'alternative qui reste serait d'abandonner le faible au bon plaisir du fort ou bien de le laisser mourir ou de le laisser tenter sa chance dans le guêpier des convoitises et des luttes d'influence, comme cela se passait à l'heure de l'impérialisme du XIXème siècle. Notre Organisation, selon le rite moral de l'évolution vers la disparition du colonialisme est en mesure d'accélérer l'avènement de l'ère de la liberté. Ce serait un gain considérable pour les petits pays car le temps perdu dans une lutte caractérisée d'"imbécile" par les discours électoraux de M. Guy Mollet lui-même, serait consacré à l'effort de reconstruction du pays libéré. Le labyrinthe du réformisme sans issue n'enfanterait rien qu'une insurrection ultérieure ou l'aggravation de la présente insurrection. Allant alternativement de l'occupation de 1830 aux tentatives de refoulement des populations autochtones vers le Sud, en passant par des périodes de militarisme, de paternalisme, de néo-colonialisme ou d'assimilation, le colonialisme français ne pense jamais à l'octroi de la liberté nationale. Il n'y a pas un seul exemple d'une partie de l'Empire français libérée sans violence. L'Organisation des Nations Unies, qui est l'instrument de la paix est tout indiquée pour écourter ou mettre un terme à ces combats sanglants entre des nations faites pour être des nations amies, des nations soeurs, ayant besoin l'une de l'autre. L'assistance demandée à notre Organisation est impérieuse parce qu'elle est dans l'intérêt de tous. Aujourd'hui, il y a insécurité pour la vie et les biens de tous les habitants de l'Algérie sans distinction. Il y a menace pour la paix mondiale.

Ce n'est un secret pour personne que, comme il a été mentionné hier, l'agression récente en Egypte était motivée, pour la France, par l'illusion que l'insurrection algérienne était d'origine égyptienne, comme si cette insurrection était la première dans son genre du nationalisme algérien. L'aide de notre Organisation sera précieuse pour sortir l'Algérie de ce que l'on appelle "l'ornière indochinoise". Si les Algériens luttent aujourd'hui, c'est pour ne pas recommencer l'expérience passée, l'expérience humiliante, dégradante, "dépersonnalisante", appauvrissante, obscurantiste, et discriminatoire. Ils veulent se mettre à l'oeuvre eux-mêmes pour développer leur pays sans obstacle. Les déclarations officielles sont presque calquées, aujourd'hui, du côté du Gouvernement français, sur les déclarations faites pendant la guerre d'Indochine et sur les déclarations qui ont précédé les heureux dénouements des questions tunisienne et marocaine. A ce moment, on refusait aussi une solution rapide. On demandait des élections en Indochine et on voulait en Afrique du Nord des interlocuteurs valables pour ne pas parler aux nationalistes. En Indochine, on est arrivé à la monstruosité actuelle d'un pays divisé en deux. La loi du tout ou rien s'est montrée ainsi néfaste pour les deux adversaires. En politique, la solution nord-africaine a été trouvée dans l'intérêt de tous, dans le cas du Maroc et de la Tunisie. Ceci jette une grande lumière sur le rôle que doit jouer notre Organisation. D'autre part, des négociations ont été commencées entre Algériens et Français. Ceci a été pris comme un signe de bonne foi et le sera, dans l'avenir, nous en sommes sûrs. Le Maroc et la Tunisie étaient encouragés et ont offert leurs bons offices. Les mauvaises intentions du groupe colonialiste n'ont pas tardé à réapparaître à la surface, gênant à la fois nos efforts et les efforts du Gouvernement de leur propre pays. Et comme il est de la nature de l'erreur d'engendrer une erreur plus énorme qu'elle, suivie par une multiplication d'erreurs, le colonialisme non seulement a manqué à sa parole, mais il a violé la loi internationale en interceptant un avion étranger, de nationalité marocaine. On est allé plus loin. On a emprisonné les négociateurs algériens. Le colonialisme, dans le cas de l'Algérie, ne comprend son action politique, soit sous forme de diplomatie, soit sous forme de réformes locales, que pour absorber ou annexer la colonie. Nous le répétons souvent parce que c'est une idée fondamentale. Sa victime met tout son espoir dans l'Organisation des Nations Unies, dont l'autorité respectée revêt une importance vitale pour tous les petits pays. On attend d'elle, d'abord, qu'elle ne se désiste pas de son rôle, qu'elle ne laisse pas la proie dans la gueule du loup. En protégeant les faibles, elle se fortifie elle-même et elle harmonise l'action des pays forts.

Le principe de la compétence des Nations Unies à traiter de la question algérienne a fait l'objet, l'année dernière, de contributions positives qui ont aidé à inclure ce point dans l'ordre du jour de la dernière assemblée générale. Il sera certainement repris par maints orateurs à cette Assemblée. Vu ce qui précède, il n'y a plus de doute que notre Organisation est compétente pour traiter d'un conflit armé où, du côté français, plus d'un demi-million de soldats, avec tout l'équipement moderne, livre une guerre de conquête ou de reconquête contre un peuple qui verse son sang pour la défense d'un idéal de liberté et de démocratie, sur la base duquel la nation française elle-même a été construite. Nous nous contentons simplement de nous associer à tous les délégués qui ont défendu l'année dernière, et qui défendent cette année, le principe de la compétence de notre Organisation dans cette affaire sanglante d'Algérie. Il importe cependant de rappeler que le recours au paragraphe 7 de l'Article 2 est devenu fréquent et un peu arbitraire. Il a été invoqué dans la question tunisienne et dans la question marocaine, malgré l'illusion que nous avons de former, en apparence, un Etat juridique autonome. Ce paragraphe de l'Article 2 est devenu presque une partie du langage courant. On l'emploie simplement pour dire "non". C'est une sorte de petit veto déguisé, timide et virtuel. Sans être informés des circonstances qui ont donné naissance à la rédaction de la Charte des Nations Unies, le bon sens pur et simple nous permet de comprendre que le paragraphe 7 de l'Article 2 avait pour but de protéger la liberté intérieure des nations contre toute atteinte possible venant de l'extérieur et pouvant nuire à cette liberté. Ce qui frappe la raison, c'est que les anciennes nations impérialistes se mêlaient des affaires intérieures et extérieures des nations, comme en Afrique du Nord et qu'elles viennent, les premières, invoquer le paragraphe 7 de l'Article 2.

En toute logique, c'est l'inverse qui doit se produire. Cela revient à dire tout simplement que par respect pour les Nations Unies, ce paragraphe et cet Article doivent être compris et utilisés selon leur signification propre et à bon escient. La liberté est la même pour tout le monde, elle est indivisible. Si, comme on disait autrefois, on pouvait commettre des crimes au nom de cette liberté, aujourd'hui, dans un monde devenu plus petit et plus unifié, le sens de l'universalité, des valeurs morales, se montre avec plus de relief et plus d'évidence. L'âme des lois est leur substratum moral. L'analyse montre que toute révolution commence d'abord par le refus de pseudo-mesures légales imposées et appelées lois nationales ou gouvernementales. Le peuple algérien, dans son unanimité, montre une volonté commune d'acquérir sa liberté nationale.

A côté de l'incompétence de l'Organisation des Nations Unies, la France prétend que l'Algérie n'est pas un Etat, comme le Maroc et la Tunisie. Nous avons démontré que cette prétention n'avait aucun fondement dans le passé et n'a aucune valeur dans le présent, même à supposer que l'Algérie n'a jamais formé un Etat. Selon une fausse prétention, bien orchestrée, l'Algérie suivrait la même voie que les grandes ou les petites nations d'aujourd'hui qui se sont formées autrefois, sans avoir eu la structure d'un Etat et d'un gouvernement avant leur libération. En effet, il n'y avait pas d'Etat américain, pas d'Etat en Amérique du Nord; cela n'a pas empêché les Etats-Unis d'Amérique de se former. Il n'y avait pas non plus d'Etat en Amérique du Sud, il n'y avait pas d'Etat canadien ou d'Etat irlandais, ou tchécoslovaque ou polonais. Dans les jours les plus récents, l'exemple qui se rapproche le plus de la question algérienne est celui de l'Indonésie. Il n'y avait pas d'Etat indonésien, il n'y avait ni indépendance de l'Inde, ni indépendance de la Syrie, du Maroc, de la Tunisie, etc.

Comme, selon notre conviction et notre croyance, le spirituel doit conditionner le matériel, c'est l'âme du peuple, sa volonté commune, ses aspirations et ses espoirs qui doivent nous importer le plus et entrer en première ligne de considération. Pour nous, cela suffit pour que notre conception de l'Algérie soit celle d'une entité particulière, différente des ambitions françaises d'annexer ce territoire et d'absorber son peuple. Le peuple algérien est essentiellement international dans l'espace également. Il a des rapports avec toute l'Afrique du Nord on l'intersensibilité des quatre nations nord-africaines répercute les différents échos individuels des quatre nations qui composent l'Afrique du Nord, dans le domaine de la paix comme dans celui de la guerre, dans le domaine de la

la liberté comme dans celui de la colonisation.

Ce problème a aussi des rapports avec le Moyen-Orient et la nouvelle et curieuse expédition d'Egypte a fourni une démonstration décisive de cette vérité. Il attire l'attention de toute l'Afrique où les différentes populations essaient de lire leur avenir selon la victoire de la liberté ou le triomphe, à nouveau, du colonialisme. Il se retrouve en Asie avec les Puissances de Bandoung qui voient, dans la libération de l'Algérie, l'affirmation de leur propre liberté et le chemin barré, dans l'avenir, à des velléités de reconquête coloniale. Il sert de terme de comparaison et de test de la conscience internationale pour savoir si le prix que l'on donne à une vie humaine en Europe et ailleurs est le même. Aussi, le massacre qui se passe en Algérie ne porte que sur des êtres inférieurs qui ne méritent pas la même défense et les mêmes résolutions dans les organismes internationaux.

La question algérienne a pris plus d'importance dans les relations internationales, dans les conversations entre la France et les représentants de certains Etats en Asie, en Europe, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Amérique. Ceci a donné un cachet définitif au caractère international de cette question, surtout si l'on tient compte des négociations officielles entre les représentants du Gouvernement français et les représentants du Front national de libération algérien.

Il ressort de l'étude sommaire que nous venons de faire, à propos du colonialisme en Algérie, que le conflit franco-algérien est essentiellement un conflit d'émancipation. Il est déclenché entre les forces du colonialisme et les forces de la libération nationale. Nous avons donc les deux éléments principaux de la question que nous étudions, à savoir la volonté libre de l'Algérie tendue vers le retour à sa condition première et naturelle avant la conquête française, et la volonté soumise au déterminisme et à la nécessité d'une exploitation coloniale.

La volonté libre de l'Algérie prend sa source dans l'esprit de sacrifice d'une nation renaissante. C'est ce qu'on pourrait appeler, en employant le langage de certains penseurs français, une "volonté ouverte". La volonté close ou soumise à une force, à une sorte de fatalisme imposé par la domination elle-même, est prise dans son propre piège du système autoritaire du gouvernement.

Si l'on se rappelle que l'expansion coloniale du XIXème siècle avait pour but de posséder des marchés ouverts, des matières premières, de la main-d'oeuvre à bon marché ou gratuite et de vastes lots de terrains expropriés ou confisqués, si l'on se rappelle également que pour protéger les bénéfices de ces acquisitions obtenues par injustice, il est absolument fatal de recourir à un gouvernement basé lui-même sur l'injustice, si l'on se rappelle tout cela, on comprend fort bien l'obstination des responsables de la situation actuelle en Algérie à maintenir, coûte que coûte, leurs privilèges et à répandre dans le monde des légendes et des fictions dont le cours du temps montre qu'elles n'ont aucun bien-fondé.

En effet, tout le monde a entendu parler du statut que la France a unilatéralement rédigé et imposé en Algérie en 1947. Certains, parmi les représentants, en ont fait depuis l'an dernier une très bonne étude. Il se résume grosso-modo à deux idées principales : la première, c'est que le vote d'un Français est égal à celui de neuf ou dix Algériens. La deuxième, contenue dans l'article 39 de ce statut, est que la majorité des deux tiers est nécessaire à la demande du Gouverneur général ou de la Commission des finances. C'est très significatif, cette Commission des finances! C'est ce qu'on pourrait appeler des lois et des réformes pseudo-démocratiques plus fictives que réelles. L'essentiel, pour le colonialisme, c'est le contrôle inévitablement recherché par ceux qui dominent.

A l'extérieur, les légendes répandues sont l'idée d'élections à collège unique et l'idée de la main étrangère. Ces deux idées font partie du programme élaboré par M. Soustelle - je l'ai lu dans une revue - en attendant une victoire militaire. En effet, M. Soustelle avait fait une petite liste de quatre points, y compris les points que nous venons de mentionner. La France a déjà rencontré beaucoup de problèmes de la même nature que la question algérienne. Elle les a rencontrés au Moyen-Orient avec la Syrie, le Liban, en Asie, en Afrique. Les arguments et les accusations, les atermoiements opposés à une solution valable, la satisfaction des aspirations nationales à la liberté sont vieux et connus de tous. Pour éviter d'octroyer la liberté nationale, on évite d'ouvrir un dialogue avec ceux qui la réclament; c'est la seule, c'est l'unique raison pour laquelle on propose la formule séduisante des élections qui sont plus dangereuses qu'utiles dans un pays qui n'est pas libre.

On veut introduire soit des ignorants, soit des suspects, pour maintenir le contrôle de l'Algérie à travers des chemins détournés. Les Algériens forment très simplement leurs aspirations nationales; ils demandent à la France de reconnaître le droit de l'Algérie à la liberté et au gouvernement autonome. Ils veulent connaître leur destination et savoir où les conduira leur présent sacrifice.

Une décision prise par notre Commission acceptant la thèse française consacrerait implicitement le statu quo avec une apparence de changement. Une décision fondée sur le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes protégera la Charte elle-même contre tout précédent indésirable et suivra le sens de l'histoire.

Pour l'opinion publique, elle sera le miroir de la conscience internationale représentée activement au sein de l'Organisation des Nations Unies. Elle apportera secours aux faibles en fournissant à ceux qui versent leur sang pour la liberté au moins une garantie de principe à cette liberté. En Afrique du Nord, elle remplira d'espoir les consciences inquiètes sur le sort de ce principe ainsi que sur le maintien de la sécurité.

Sa Majesté Mohammed V a déclaré à M. Dillon, Ambassadeur des Etats-Unis à Paris lors d'un voyage au Maroc, que "la paix est indivisible en Afrique du Nord".

Cette décision démontrera que l'on n'imprime pas à l'histoire une marche à rebours. Les Nord-Africains étaient sûrs que la liberté de leurs pays respectifs allait disparaître après la conquête de l'Algérie. Ils sont convaincus aujourd'hui que la liberté et la sécurité individuelles de chacun de leur pays dépendent de la liberté et de la sécurité de l'ensemble. Une atmosphère de confiance doit remplacer la méfiance causée par l'emprisonnement des cinq leaders algériens. La libération des prisonniers politiques contribuera à assainir et à renforcer cette atmosphère de confiance. Une déclaration d'intentions, conforme aux aspirations nationales à la liberté, sera le point de départ sans équivoque permettant au dialogue de s'engager dans la clarté. Les intérêts légitimes de la France, en tant que nation et en tant qu'individu, recevront la plus sûre garantie fondée sur des rapports de coopération.

Nous terminons par ce mot de Sa Majesté Mohammed V :

"Nous souhaitons de tout coeur que triomphent la raison, la sagesse et la compréhension en Algérie. Nous ne pensons pas que la force soit un moyen de résoudre les problèmes. La seule façon de résoudre les problèmes politiques, c'est le dialogue entre les hommes en toute sincérité et bonne foi".

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Hier, j'ai eu l'honneur de vous demander de vous inscrire sur la liste des orateurs. Je suis heureux de constater que nous avons suffisamment d'orateurs inscrits pour aujourd'hui et même pour demain. Je voudrais vous rappeler que lorsque la liste des orateurs est close, il ne faut nullement entendre par là que le débat est terminé. Cette clôture n'est même pas une menace de terminer la discussion. C'est simplement un effort que j'accomplis pour vous inciter à prendre part aux débats et je vous demande, à cette fin, de vous inscrire le plus rapidement possible sur la liste des orateurs.

Nous savons tous que nous devons achever l'examen des points inscrits à notre ordre du jour le plus rapidement possible, sans pour cela porter atteinte au sérieux et à la profondeur de nos discussions.

C'est pourquoi je vous propose, sauf objections, de déclarer close la liste des orateurs cet après-midi à 18 heures. C'est là une simple invitation que je vous adresse. Le débat actuel, à la fin de l'après-midi, aura déjà duré trois jours et je crois que tous les membres de la Commission disposent des éléments nécessaires pour savoir s'ils désirent prendre part à la discussion. Ainsi, s'il n'y a pas d'objections, la liste des orateurs sera déclarée close ce soir à 18 heures.



M. DEJANY (Arabie Saoudite) (interprétation de l'anglais) :

Tous les membres de la Commission comprennent certainement l'importance de cette question dont nous connaissons tous l'historique. Je crois, étant donné cet historique, que la liste des orateurs ne peut être déclarée close après trois jours de discussion bien que, comme vous l'avez fait remarquer, Monsieur le Président, la clôture de la liste des orateurs ne signifie pas que le débat soit terminé. Ce que vous désirez, c'est simplement inciter les orateurs à inscrire leurs noms. C'est pourquoi je vous demande de reporter la clôture de cette liste à demain après-midi afin que certaines délégations puissent réfléchir davantage et déterminer si elles entendent participer aux débats.

Le PRÉSIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je voudrais donner satisfaction à tous les représentants sans exception, mais je crois que nous pouvons arriver à un compromis. Je propose de déclarer close la liste des orateurs demain à 13 heures. Le représentant de l'Arabie Saoudite a-t-il ainsi satisfaction?

M. DEJANY (Arabie Saoudite) (interprétation de l'anglais) :

Oui, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : La liste des orateurs sera donc close demain à 13 heures. La prochaine séance de la Commission aura lieu à 15 heures.

La séance est levée à 13 heures 15.